

ASSEMBLEE NATIONALE

COMMISSION D'ENQUETE  
SUR LES SECTES

*Le Président*

Centre d'étude et de pratique de la  
Tradition Bouddhiste Tibétaine NYINGMA  
M. Jean Louis CORNE  
Président  
Chateau de Soleils  
04120 CASTELLANE

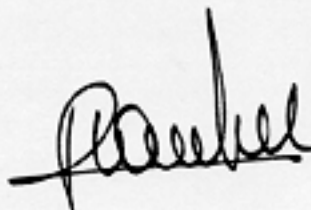
PARIS, le 26 Février 1996.

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu m'exprimer votre étonnement à la constatation de ce que le rapport de la commission d'enquête que j'ai présidée ait considéré l'association, Centre d'étude de pratique de la Tradition Bouddhiste Tibétaine NYINGMA, comme une secte. Cette appréciation est fondée sur une analyse menée par la Direction Centrale des Renseignements Généraux sur la base de critères dont la commission a estimé qu'ils permettaient d'estimer au mieux la dangerosité de certaines associations à l'égard des individus et de la société.

Je vous indique, par ailleurs, que j'ai adressé à M. Jean-Louis Debré, Ministre de l'Intérieur, une demande tendant à obtenir des précisions sur les éléments ayant conduit à classer votre association au nombre des mouvements sectaires. Je ne manquerai pas de vous communiquer les compléments d'information que je pourrai ainsi obtenir.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.



Alain GEST.